

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2018-2019

28 FÉVRIER 2019

## **RAPPORT INTRODUCTIF \***

**sur l'économie circulaire en Wallonie**

## **RAPPORT**

présenté au nom de la Commission de l'économie,  
de l'emploi et de la formation

par

M. Henry, Mme Simonet, M. Evrard, Mme Morreale et M. Puget

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation s'est réunie le jeudi 28 février 2019 afin d'entendre M. Henry, Mme Simonet, M. Evrard, Mme Morreale et M. Puget, les auteurs du rapport introductif sur l'économie circulaire (Doc. 1301 (2018-2019) – N<sup>os</sup> 1 et 1bis) <sup>(1)</sup>.

---

<sup>(1)</sup> *Ont participé aux travaux* : MM. Dodrimont (Président), Drèze, Evrard (Rapporteur), Henquet, Lejeune, Mmes Morreale (Rapporteuse), Simonet (Rapporteuse).

*Ont assisté aux travaux* : MM. Henry (Rapporteur), Puget (Rapporteur).  
M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation.

# I. EXPOSÉ DE M. HENRY, MME SIMONET, M. EVRARD, MME MORREALE ET M. PUGET, RAPPORTEURS

## Contexte, démarche et enjeux

**M. Henry** signale que différentes définitions, différentes études existent sur l'économie circulaire. Le rapport introductif a tenté d'identifier tous ces documents et de reprendre un grand nombre de chiffres et de définitions. Les rapporteurs se sont mis d'accord pour partir de la définition de la Commission européenne, qui fonde les directives européennes et qui a donc déjà un sens dans les législations nationales et régionales.

Cette définition revient à dire qu'il faut faire en sorte que les processus industriels et la production de produits et de services au sens large, dans l'économie et en faveur de la population, minimise la quantité de ressources à la fois dans la conception et dans la réutilisation des produits. Il faut que les déchets deviennent des ressources pour de nouveaux produits ou d'autres produits afin d'avoir un impact le plus faible possible sur les ressources naturelles qui sont limitées.

Cela touche à tous les secteurs de l'économie et, à l'intérieur de ces secteurs, l'ensemble des entreprises et des processus mis en œuvre sont concernés par cette approche. Il convient d'examiner en détail chaque processus pour voir comment il peut devenir plus circulaire.

M. Henry considère qu'il s'agit d'un travail de très grande ampleur. Aujourd'hui déjà, certaines entreprises sont très avancées du point de vue de la mise en œuvre du principe de l'économie circulaire.

Les auteurs du rapport introductif se sont aussi rendu compte que cela représentait une très grande opportunité en termes de création d'emplois. Différentes études existent en la matière. Le rapport introductif s'est fondé sur l'étude réalisée par Agoria, qui avait chiffré le nombre de créations d'emplois liées à l'économie circulaire à 36 000 pour la Belgique. D'autres études - citées dans le rapport notamment au niveau de la Flandre - fournissent des chiffres bien plus élevés encore.

M. Henry en conclut que cela représente un potentiel de développement et d'emploi très important et que cela a aussi un impact significatif du point de vue environnemental puisque le passage à des principes de circularité pourrait entraîner une réduction d'environ 50% des émissions de CO<sub>2</sub> et de 30% de la consommation de ressources primaires.

**Mme Simonet** signale que la démarche est inédite et que le présent rapport est l'aboutissement d'un travail qui a débuté en mai 2018 lorsque les cinq parlementaires, issus de cinq mouvements politiques différents, se sont associés pour définir les priorités à mener pour la Région wallonne.

Alors que l'économie s'est depuis longtemps organisée de manière linéaire (l'extraction des ressources, la production et enfin la destruction), l'économie circulaire vise à réduire l'impact de l'économie sur l'environne-

ment et la consommation des ressources. Il s'agit de rendre l'économie durable tout en offrant des opportunités aux entreprises et en créant des emplois. L'objectif consiste à mieux produire, mieux consommer, mieux réguler et mieux recycler.

L'oratrice considère que cette nouvelle démarche dépasse les clivages pour aboutir à un partenariat constructif et à des recommandations ambitieuses. Celles-ci sont nombreuses et sont le fruit d'un travail de rencontre, de recherche.

Elle signale que le présent rapport s'inscrit également dans la continuité de différentes mesures déjà lancées en Région wallonne en lien avec l'économie circulaire. Ainsi, le Plan wallon des déchets-ressources, adopté le 22 mars 2018 par le Gouvernement et le 23 mai 2018 par le Parlement, prévoit la mise en œuvre en Wallonie de la stratégie d'économie circulaire proposée par la Commission européenne. Ce plan comporte 33 orientations stratégiques, 157 mesures déclinées en 751 actions en vue de mettre en place l'économie circulaire en Wallonie. Parmi les mesures proposées au travers du rapport introductif, plusieurs proviennent déjà du Plan wallon des déchets-ressources, mais elles devront être approfondies.

Parmi d'autres actions existantes, Mme Simonet tient à mentionner Reverse Metallurgy, qui regroupe des entreprises et des centres de recherche actifs dans le recyclage des métaux où la Région wallonne dispose d'une réelle expertise et d'une réelle avance. Elle mentionne aussi le programme Next orienté sur le financement de projets et l'accompagnement des entreprises.

Elle signale enfin qu'un nouveau plan prévoit des partenariats avec le secteur privé pour le financement d'une nouvelle filière industrielle dans le domaine du recyclage des plastiques.

L'oratrice considère que les différentes recommandations reprises dans le rapport introductif sont autant de messages pour les futures majorités. Les auteurs du rapport déposeront d'ailleurs, dans la foulée, une résolution qui sera examinée ultérieurement par la Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation.

**M. Evrard** indique que le rapport repose à la fois sur un inventaire exhaustif des actions menées en Wallonie, mais aussi dans les pays voisins, notamment en termes de législations et de programmes en cours. Les différents rapporteurs ont souhaité que ce rapport s'imprègne fondamentalement de visites de terrain, qui ont été nombreuses et variées.

Les visites suivantes ont été effectuées sur le terrain :

- l'entreprise Reverse Metallurgy qui est une plateforme d'excellence dans le domaine de la récupération et du traitement des métaux;
- l'Union wallonne des entreprises (UWE);

- l’Union des Classes Moyennes;
- le programme Next;
- l’entreprise Comet Traitements, spécialisée dans le recyclage des métaux et qui s’est aussi lancée dans la production de carburant à travers le programme technologique Biolix;
- l’intercommunale IDEA, qui misé sur l’organisation du développement territorial, notamment à travers le cycle de l’eau et la géothermie et qui permet de rassembler en un même lieu différents acteurs animés d’un même objectif;
- l’entreprise SPADEL, qui a mis l’accent sur la réduction des déchets;
- l’entreprise Hydrométal, qui fait appel à de la haute technologie en matière de chimie, à un savoir-faire qui concurrence notamment les Chinois pour la récupération de terres rares, nécessaires à la construction de GSM.

M. Evrard relève que ces différentes visites ont permis de rencontrer des interlocuteurs, qui connaissent les freins auxquels ils sont confrontés et qui ont éclairé les parlementaires sur les recommandations à mettre en œuvre en vue de favoriser le secteur et d’encourager le développement d’une dynamique en matière d’économie circulaire.

Il attire aussi l’attention sur l’écodesign et sur l’économie de la fonctionnalité, qui sont deux volets sans doute moins connus, moins maîtrisés, qui pourraient faire l’objet de recommandations intéressantes.

**Mme Morreale** signale que les cinq rapporteurs du rapport introductif ont organisé une table ronde au Parlement de Wallonie, le 24 janvier 2019, en partenariat avec la Fondation Roi Baudouin. Il s’agissait d’un partenariat un peu inédit, puisque cette Fondation a organisé un pôle sur l’économie circulaire. Ayant reçu l’information par M. Henry du travail réalisé au sein du Parlement, la Fondation a fait offre de services en organisant une rencontre. Les parlementaires ont pu compter à la fois sur son sérieux et son expertise pour pouvoir réunir des employeurs du secteur privé, des coopératives du secteur associatif, mais aussi toute une série d’experts pour donner d’autres éclairages sur les recommandations à formuler.

Les questions qui ont été posées à l’occasion de cette rencontre étaient les suivantes :

- quel soutien et quel accompagnement faut-il prévoir pour les entreprises pour créer des synergies, stimuler l’innovation et renforcer les compétences en économie circulaire ?
- comment mobiliser l’ensemble des acteurs (les universités, l’enseignement, la société civile, le citoyen-consommateur, etc.) autour de l’économie circulaire en Wallonie ?
- quel cadre légal faut-il prévoir pour l’économie circulaire ?

Mme Morreale signale que les personnes présentes ont été regroupées en trois ateliers. Les conclusions de cette table ronde ont été intégrées au rapport

**M. Puget** indique que le secteur de l’économie circulaire est sans doute un grand chantier à mener dans les années à venir, qui permettra le déploiement d’une écologie intelligente, économiquement rentable, pourvoyeuse d’emplois et de croissance.

C’est en ces termes que les cinq auteurs du rapport veulent s’engager. Dans ce cadre, ils ont participé aux travaux et à la rédaction de ce rapport, qui débouchent sur des propositions concrètes pour le déploiement d’une économie plus circulaire.

Il tient à présenter M. Mossay, expert en matière d’économie circulaire, qui a accompagné avec beaucoup de rigueur et de professionnalisme les cinq parlementaires durant tout le rapport. Il est expert en économie circulaire, tant au niveau opérationnel qu’au niveau académique. En septembre 2018, il est devenu l’adjoint de M. Bauwens, fondateur de la P2P Foundation. Il accompagne plusieurs entreprises dans leur transition en économie collaborative et circulaire. Il conseille aussi plusieurs projets naissants, dont le futur Centre circulaire électronique à Bruxelles, Young Man Dzerostudio architects et fait partie du groupe de travail circlemade de Bruxelles-Capitale. Il est également professeur à l’UCL, l’HECHAM, HEC Liège, EPHEC, Hénallux, ICHEC, où il enseigne les nouveaux modèles économiques.

M. Puget signale en outre que M. Mossay contribue à la conception de la future formation, qui sera dispensée par l’Institut écoconseil en économie circulaire dès septembre 2019. Il fait partie du groupe de travail du Bureau de normalisation qui définira d’ici la fin de l’année 2019 les critères de la future norme ISO en économie circulaire. Il est aussi coauteur de deux livres : « *shifting economy* » et « le droit des affaires en évolution ».

En son nom et au nom de tous ses collègues, il profite de l’occasion pour remercier l’ensemble des personnes qui ont contribué de près ou de loin à la confection du rapport lors des multiples visites et rencontres, lors de la table ronde au Parlement organisée en collaboration avec la Fondation Roi Baudouin, et bien évidemment tous les collaborateurs parlementaires qui ont travaillé avec élan et enthousiasme.

## Recommandations

**M. Henry** signale que le rapport se termine par une série de recommandations qui ont trait à de nombreux aspects de la politique régionale. Elles ne sont ni exhaustives, ni toujours très concrètes, puisque l’on se situe au niveau du pilotage régional et de la discussion parlementaire.

Il indique que la caractéristique de l’économie circulaire est qu’elle doit se traduire concrètement dans chaque processus, dans chaque flux de matériaux. Cela demande des technologies spécifiques, une créativité très importante, une analyse flux par flux, entreprise par entreprise. Le rapport n’aborde pas forcément les choses de cette façon-là.

Par contre, les auteurs du rapport ont essayé de formuler, en fonction des affirmations des acteurs concernés, une série de recommandations qui visent à faire en sorte

que l'économie wallonne devienne au plus tôt l'économie la plus circulaire possible. Les auteurs mesurent bien que des initiatives importantes sont déjà prises dans toute une série d'entreprises, mais qu'il reste un chemin très long à parcourir.

Ils se sont aussi rendu compte qu'il existe clairement un déficit de stratégie globale, en tout cas partagée, qui fasse l'objet d'un suivi annuel.

Les auteurs du rapport proposent donc de définir une telle stratégie pour la prochaine législature. M. Henry tient à redire que les recommandations formulées visent à s'inscrire dans un programme de longue durée, pour la prochaine législature, en fixant des priorités, tant pour le Gouvernement que pour le travail du Parlement.

Le rapport introductif propose d'établir un plan global à l'échelle régionale appelé « Stratégie coordonnée régionale en économie circulaire », en vue de définir un plan d'action, une méthodologie, des indicateurs et de pouvoir mesurer, année après année, comment le plan se met en œuvre, comment l'économie devient effectivement de plus en plus circulaire. Ce plan concerne l'ensemble des compétences régionales, avec des degrés d'importance et des leviers d'action divers.

Le rapport propose de coordonner l'ensemble des actions transversales à travers un ministre qui sera chargé de la coordination de l'économie circulaire. Un ministre du futur Gouvernement sera donc chargé de coordonner cette approche totalement transversale de l'économie circulaire sur base d'un plan, d'un suivi et en impliquant l'ensemble des compétences ministérielles.

Il est aussi prévu dans le rapport de mettre en place des *green deals*, c'est-à-dire des partenariats avec des secteurs en créant une dynamique particulière et d'association, en prévoyant un pilotage régional. Il appartiendra surtout aux entreprises de développer les avancées concrètes et d'identifier les possibilités de réaliser tel ou tel développement.

M. Henry se réfère à l'organisation de la table ronde au Parlement, au cours de laquelle un certain nombre d'acteurs ont signalé qu'ils n'ont jamais l'occasion de se rencontrer tous ensemble et que chacun travaille un peu dans son coin. Cela a conduit les auteurs du rapport à recommander que les acteurs concernés puissent se parler autour de progrès concrets sur telle ou telle filière.

**Mme Simonet** poursuit en indiquant que le ministre en charge de la coordination de l'économie circulaire en Région wallonne veillera aussi à faire en sorte que la réglementation puisse être coordonnée et adaptée.

Il est recommandé d'adapter les réglementations (décrets et arrêtés), de faciliter l'accès aux gisements, le transport, le traitement et la transformation des matières en provenance de la Région wallonne, des autres Régions de Belgique et des pays limitrophes. Il est en effet nécessaire d'avoir une certaine massification pour investir et traiter les nouvelles ressources.

Dans cette optique, il faut éviter que les déchets recyclables soient mis en décharge. Il conviendra d'harmoniser la définition des déchets-ressources. Mme Simonet signale à cet égard que le Gouvernement wallon vient

d'adopter en troisième lecture des arrêtés sur le *end of waste* et les sous-produits.

Il conviendra aussi d'avoir une reconnaissance automatique interrégionale pour l'enregistrement des transports, les collecteurs de déchets dangereux et de déchets.

Il faudra assouplir les paliers d'obligations réglementaires lorsque les risques réels des déchets-ressources considérés ne nécessitent pas une norme aussi stricte.

Une autre demande intéressante vise à mettre en place des rencontres, d'avoir des points de contact *ad hoc* entre l'administration et les entreprises de l'économie circulaire, en vue de supprimer les contraintes réglementaires inutiles. Ces rencontres réuniront les entreprises qui font face à des contraintes réglementaires qui freinent le développement de l'économie circulaire, ainsi que des juristes et des personnes de l'administration qui seront chargés d'identifier les dispositions devant être modifiées ou précisées dans des décrets et arrêtés du Gouvernement wallon, de sorte de créer une gouvernance dynamique et relative au service de l'économie circulaire et des entreprises et des emplois à créer, sans entraver la protection de l'environnement. À partir de ces propositions concrètes sur le plan juridique issues des acteurs de terrain, des modifications pourront être examinées rapidement par le Parlement.

Il convient de déterminer des indicateurs, des méthodes de mesure, d'arrêter des objectifs en économie circulaire, d'améliorer le soutien et l'accompagnement des entreprises dans leurs initiatives d'économie circulaire, que ce soient des accompagnateurs, des responsables de l'identification et la stimulation des potentiels, comme il en existe déjà quelques-uns.

Il s'agit aussi de favoriser le financement des projets en économie circulaire, d'augmenter les chèques circulaires qui soutiennent soit des projets individuels d'entreprise, soit des projets collectifs où plusieurs acteurs d'une même chaîne de valeurs ou actifs dans un même secteur peuvent se retrouver. On rejoint en cela les *green deals*.

Enfin, il est question de favoriser l'accès aux ressourceries, en couvrant l'ensemble des territoires des communes wallonnes, ce qui suppose un doublement du nombre de ressourceries actuelles, et d'augmenter le taux de collecte et de recyclage, et ainsi de contribuer aux objectifs de la Région wallonne.

**M. Evrard** mentionne que l'économie circulaire s'inscrit dans une dynamique de synergies et de collaborations.

Une des recommandations largement soutenue par l'ensemble des personnes rencontrées consiste à mettre en place des plateformes qui poursuivent des objectifs multiples.

Le premier objectif est de coordonner l'ensemble des acteurs institutionnels et privés de l'économie circulaire, de manière à favoriser les collaborations à ce niveau. Un focus particulier a été mis au niveau de la mise en œuvre d'un groupe interministériel en vue de dialoguer entre niveaux de pouvoirs, afin de ne pas mettre en œuvre des doubles programmes et de diviser l'accès aux ressources.

Un autre objectif consiste à mettre en place une plateforme multisectorielle, qui permettrait de faciliter et d'identifier les opportunités qui pourraient se présenter dans différents domaines. Une telle plateforme serait *open source* et regrouperait les différents acteurs qui souhaitent s'investir d'une manière ou d'une autre dans l'économie circulaire. M. Evrard compare la situation de l'économie circulaire avec celle de l'agriculture, où les choses sont très compartimentées (un agriculteur travaille de manière conventionnelle ou s'inscrit par exemple dans une dynamique bio). Ce n'est pas du tout le cas en matière d'économie circulaire, parce que les entreprises peuvent s'inscrire dans cette dynamique un peu, beaucoup ou passionnément en fonction de l'intérêt qu'elles y trouvent.

Le troisième objectif est la mise en œuvre des synergies entre les entreprises, tant au niveau des acteurs des filières existantes qu'au niveau géographique. M. Evrard cite l'exemple d'IDEA, qui démontre qu'il est vraiment possible de regrouper, sur un plan géographique, des entreprises qui ont un intérêt commun et qui peuvent ensemble créer des plus-values significatives.

De plus, parmi les recommandations proposées figure la mise en place d'une plateforme permettant un dialogue interrégional avec l'ensemble des régions limitrophes. En effet, un des facteurs fondamentaux et essentiels limitant la mise en œuvre de l'économie circulaire, surtout en matière de recyclage, est la question de l'approvisionnement par rapport aux ressources. Il est clair que les ressources doivent être captées en volume suffisant, de manière à ce que les filières soient rentables. D'où la nécessité d'avoir un dialogue non seulement avec les régions voisines, mais aussi avec les pays voisins. Cela demande une adaptation des législations.

Cela suppose comme conditions d'avoir à la fois des volumes suffisants, une sécurité d'approvisionnement dans le temps où les prix d'approvisionnement ne fluctuent pas trop pour déstabiliser les filières. À travers la plateforme proposée, les entreprises pourront fournir des informations sur les produits qu'elles développent en termes de déchets et qui pourraient devenir des ressources pour une autre entreprise. Il s'agirait donc d'une bourse d'échanges qui faciliterait la dynamique.

**Mme Morreale** mentionne qu'un autre volet de recommandations porte sur la sensibilisation, la formation et la recherche.

La première recommandation vise à créer une certification, une sorte d'écolabel et une échelle aisément lisible avec le degré de « circularité » ou à créer une marque « Produits circulaires de Wallonie ». L'oratrice signale qu'à l'occasion des assises de la Transition énergétique, l'Agence française de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) a officialisé la création d'un label qui favorise l'économie circulaire. Celui-ci a été imaginé sur le modèle de Cap Cit'ergie, né à l'initiative de la communauté urbaine de Dunkerque, un territoire qui est engagé et reconnu pour sa politique énergétique.

Une deuxième recommandation porte sur l'organisation d'une campagne d'information et de sensibilisation à propos de l'économie circulaire et de ses avantages.

Mme Morreale se réfère à l'audition de l'Union des Classes Moyennes, qui a souligné l'énorme potentiel de développement pour les entreprises si elles passaient à l'économie circulaire tant d'un point de vue économique, social ou environnemental parce que ce type d'économie peut participer à la prospérité de la Wallonie en créant des dizaines de milliers d'emplois. Il y aurait donc un côté win-win à pouvoir assurer une information auprès des entreprises des avantages de l'économie circulaire.

Une troisième recommandation consiste à favoriser la recherche, l'innovation et les nouveaux espaces d'expérimentation en économie circulaire dans l'écodesign, dans la définition d'un outil de mesure des performances des entreprises et dans les aides visant à favoriser la transition d'une économie linéaire à une économie circulaire pour les PME notamment.

La dernière recommandation vise à favoriser la sensibilisation des PME et des métiers de l'économie circulaire, en partenariat avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.

**M. Puget** présente quelques recommandations liées au renforcement de l'offre et de la demande en produits et services issus de l'économie circulaire.

En premier lieu, les autorités publiques doivent jouer leur rôle d'effet levier pour amplifier les effets vertueux de l'économie circulaire et soutenir les entreprises qui veulent s'inscrire dans cette économie prometteuse. Les marchés publics doivent s'inscrire dans les principes de l'économie circulaire.

Il convient de favoriser dans les marchés publics les produits issus prioritairement de l'économie circulaire. Les pouvoirs publics peuvent jouer un rôle de tremplin par l'exemplarité de leur politique d'achat, tant en raison du poids économique (ils représentent 7% du PIB wallon), du volume potentiel acheté, qu'en raison de leur stabilité et leur prévisibilité. Ils permettront de développer les filières existantes à court et moyen termes et de nouvelles filières à moyen et à long terme.

M. Puget suggère ainsi d'intégrer des objectifs précis en termes d'achat de produits et services issus de l'économie circulaire dans les contrats de gestion du Service public wallon. Il propose aussi de concentrer les moyens publics dans un domaine pilote: la construction et la rénovation circulaires des infrastructures gérées par les pouvoirs publics, afin de lancer des projets concrets en la matière. Les mesures envisagées pourraient être renforcées en développant une vision systémique intégrant les externalités dans les achats publics.

Il s'agira également de favoriser les produits loués ou achetés issus prioritairement de la réutilisation et ensuite des biens et produits, intégralement ou partiellement, en fonction des matières issues des filières de recyclage.

Ces mesures impliquent l'écriture de nouveaux cahiers des charges qui contiendront l'information, la formation et le support technique utiles à l'ensemble des acheteurs des institutions publiques régionales, provinciales et communales. Ces mesures impliquent également de modifier la réglementation relative aux marchés publics.

Une deuxième recommandation vise à stimuler l'offre et la demande des entreprises en produits issus totalement ou partiellement de la réutilisation. Plusieurs propositions existent à ce niveau :

- créer un marché intérieur pour les matières premières recyclables et recyclées;
- majorer les primes à l'investissement pour prendre en compte l'économie circulaire en se basant notamment sur l'approche du CO<sub>2</sub> *performance ladder*;
- prévoir des incitants fiscaux à destination des entreprises;
- imposer un taux progressif de matières issues du recyclage dans tous les produits pour lesquels il est possible de l'appliquer;
- inciter les entreprises à innover, utiliser et offrir des produits issus de l'économie circulaire, en particulier des produits issus de la réutilisation;
- offrir des aides à la transformation et l'innovation circulaire en entreprises, principalement pour des projets collaboratifs entre entreprises;
- pratiquer une fiscalité positive à détailler sur la base notamment de l'exemple suédois ;
- adapter les règles en matière d'amortissement des produits upgradés, réparés ou issus de l'économie circulaire.

Une troisième recommandation a pour but de favoriser le développement de plateformes d'échange de ressources-déchets respectueuses de la confidentialité nécessaire et sur base volontaire, par exemple par le biais des fédérations. Il s'agirait de proposer un pourcentage de matériaux recyclés dans les produits et équipements neufs à destination des consommateurs et de l'industrie. Cela pourrait se faire dans le cadre d'une directive européenne adaptée aux différents secteurs d'activité.

M. Puget souligne que le rapport introductif contient une recommandation chiffrée essentielle : au moins 80% des produits par filière vendus sur le marché wallon en 2040 devraient être réparables et/ou recyclables. Il avoue que cet objectif est ambitieux.

Pour y parvenir, dans le cadre de la conception, de la production et de la commercialisation de produits peu

ou pas recyclables à terme, les produits non réparables devraient être découragés, voire interdits, pour créer les conditions d'une économie entièrement circulaire, permettre aux entreprises wallonnes d'être pionnières dans ce domaine et d'anticiper de futures normes européennes plus contraignantes.

Une dernière recommandation consisterait à introduire une fiscalité circulaire. Bien que du ressort du niveau fédéral, cette recommandation a aussi été intégrée dans ce rapport pour prendre en compte l'ensemble des dimensions et ne pas se limiter à la répartition des compétences entre les différents niveaux de pouvoir belges.

L'objectif est de rendre moins chers les produits et les services conçus écologiquement et qui intègrent dans leur prix global la composante de leurs externalités environnementales, en particulier climatiques, en vue de rétablir une équité concurrentielle par rapport aux entreprises qui n'accomplissent pas cette démarche.

Cela permettra également d'inciter les producteurs à s'intéresser à cette démarche et au plus grand nombre de consommateurs à acheter les produits issus de l'économie circulaire sans perte de pouvoir d'achat.

Les auteurs du rapport introductif recommandent de favoriser une fiscalité qui évite des comportements nuisibles et contraires aux principes fondamentaux de l'économie circulaire, tels que détruire des invendus neufs pour des raisons exclusivement économiques et fiscales.

Faire évoluer la société vers plus de soutenabilité, tant sur le plan sociétal qu'écologique, et accélérer la transition vers une économie circulaire impose donc cette modification de la valorisation et de priorité des ressources, ainsi que des systèmes de taxation en vue de réduire la fiscalité sur le travail et d'augmenter les prélèvements sur la consommation de matériaux et d'énergies fossiles et d'autres ressources non renouvelables.

Puisqu'il n'est pas prévu de vote sur le rapport, **M. Henry** prévoit de déposer une proposition de résolution, qui serait examinée au cours d'une prochaine réunion de commission.

## II. ÉCHANGE DE VUES

**M. le Ministre** tient tout d'abord à remercier les cinq parlementaires qui ont rédigé ce rapport, qui porte sur une matière compliquée.

Il tient à mettre en exergue la qualité du rapport, qui est relativement complet, qui aborde l'ensemble de la problématique pour tenter de définir une stratégie de l'économie circulaire.

Il estime que les parlementaires devraient davantage recourir à cette procédure du rapport introductif, qui permet de travailler sur des rapports, au-delà des clivages politiques.

Il salue cette démarche originale, inédite, qui démontre aussi qu'il est possible, au-delà des clivages, de réaliser un travail de qualité.

M. le Ministre rappelle qu'il avait dressé, en avril 2018, un état des lieux du développement de l'économie en Région wallonne en Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation. Il pense en effet que l'on doit être beaucoup plus volontariste, aller plus vite et aller plus fort dans la stratégie, mais aussi dans des mesures concrètes.

Il évoque aussi le cadre légal de l'économie circulaire. Il n'est évidemment pas possible de parler d'économie circulaire sans aborder ce cadre : il existe des directives européennes en la matière, des mesures ont déjà été prises au niveau de la Région wallonne et le rapport introductif formule des recommandations qui s'adressent au niveau fédéral, au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles et au niveau de la Région wallonne.

En effet, certaines mesures concernent directement le ministre de l'Économie, de l'Emploi, de la Formation, du Numérique, des Nouvelles Technologies et de l'Industrie, tout comme certaines recommandations s'adressent directement au ministre en charge de l'Environnement.

Vu la qualité de ce rapport, M. le Ministre pense qu'il serait aussi intéressant de le communiquer aux membres de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des travaux publics, en raison du fait qu'une série de mesures et de recommandations concernent directement le Ministre Di Antonio.

Il relève que, parmi les recommandations, figure la création d'une fiscalité circulaire. M. le Ministre estime que cet élément doit aussi sensibiliser et intéresser le ministre du Budget et des Finances.

En réponse à la recommandation très forte formulée par les auteurs du rapport savoir s'il faut désigner un ministre qui coordonne l'ensemble des actions menées dans le secteur de l'économie circulaire en Région wallonne, M. le Ministre signale qu'il a en charge la compétence du numérique. Les différents ministres qui composent le Gouvernement wallon essaient de plus en plus d'avoir une vision transversale par rapport à ce secteur, qui concerne l'ensemble des compétences, tout comme la thématique circulaire concerne l'ensemble

des compétences. M. le Ministre pense que la transversalité est absolument indispensable, surtout dans ce type de compétence.

Il pense que le réseautage peut faire progresser l'activité circulaire. En effet, beaucoup d'entreprises ne connaissent pas nécessairement ce que peuvent leur apporter d'autres entreprises très proches d'elles sur le plan géographique.

M. le Ministre met en parallèle les volets de la sensibilisation de chaque entreprise et la communication productive, pertinente de cette entreprise. Chaque entreprise doit pouvoir se rendre compte de l'importance de l'économie circulaire et de l'apport que cela peut engendrer sur l'économie.

Il évoque comme cinquième élément la stratégie. Il n'est possible de concevoir des mesures qu'en se reposant sur l'expertise du terrain, sur les entreprises, les universités et les centres de recherche.

Même si le concept est nouveau, M. le Ministre pense que certaines entreprises ou structures se situent déjà à la pointe de ce secteur, en raison de leur savoir-faire. Il convient de s'appuyer sur cette expertise.

Il se joint à Mme Simonet pour dire qu'une série de mesures ont déjà été prises dans différentes compétences. Il cite l'exemple du Plan wallon des déchets-ressources ou de Reverse Metallurgy. Il convient d'intensifier ou de réorienter les initiatives déjà prises et de prendre de nouvelles initiatives.

Même s'il y a énormément à faire au niveau de la coordination et de la stratégie des actions développées dans ce secteur, M. le Ministre signale que la Wallonie se situe à la pointe au niveau européen, au niveau mondial en matière de collecte et de tri des déchets.

Il tient simplement à apporter une communication sur les mesures qui ont été initiées ou amplifiées et fait observer qu'il a vraiment souhaité laisser les cinq parlementaires travailler sur la matière, sans communiquer par rapport à des initiatives qui ont été prises.

Il présente tout d'abord l'initiative des chèques « économie circulaire », qui seront opérationnels en mars de cette année. Ces chèques couvriront 75% des investissements, pour un budget maximum de 60 000 euros. Au total, un budget de 3,26 millions d'euros est prévu. Entre dix et 15 experts seront labellisés dès la mise en route du chèque et le nombre est appelé à croître.

Les prestations couvriront les expertises techniques et les recherches sur les modèles économiques et financiers d'entreprise.

Il présente ensuite le programme NEXT, dont la mission a été recentrée sur le cœur de cible de la SRIW, à savoir le développement industriel. Le financement prévu par la mission NEXT révisée sera axé sur des projets industriels et de croissance et, en parallèle, sur le développement d'une expertise spécialisée en économie cir-



culaire ainsi que sur le développement des relations avec les acteurs privés ou publics du monde du financement.

Par ailleurs, le portefeuille d'entreprises et le réseau de la SRIW seront analysés afin de voir s'il existe un potentiel de projets d'économie circulaire bénéfique aux projets wallons existants et ainsi créer un effet d'entraînement. Par rapport au programme NEXT, M. le Ministre signale que deux millions d'euros complémentaires sont apportés.

Il évoque ensuite le programme *Green Deal*, qui a fait l'objet d'une décision du Gouvernement en novembre 2018. Les entreprises signataires s'engagent, sur une base volontaire, à mettre en place dans les trois ans à venir au minimum deux actions en économie circulaire. Ces actions seront choisies par les entreprises elles-mêmes, en fonction de leurs activités et possibilités, qu'il s'agisse recyclage, d'un achat local, de services de réparations ou autres.

Le Gouvernement s'engage à fournir un soutien logistique et financier, tant par rapport à l'accès à l'information, aux outils, aux bonnes pratiques, via le témoignage d'entreprises déjà actives en matière d'économie circulaire, une aide à l'information ou à l'action. Cela pourrait permettre d'accélérer la transition vers l'économie circulaire, d'augmenter la demande de produits et de services et de contribuer à y voir plus clair dans la manière de s'engager en faveur de l'économie circulaire.

Ce programme *Green Deal* est le résultat d'un partenariat avec la SRIW, la SOWALFIN, le SPW, l'Union wallonne des entreprises et l'Union des Classes Moyennes. Chaque partenaire s'est engagé à stimuler son réseau et à assurer une visibilité du projet. N'ayant pas souhaité anticiper par rapport à la présentation du rapport introductif, M. le Ministre indique qu'un support de communication est prévu en mars 2019.

Il situe l'impact financier de cette mesure entre 125 000 et 150 000 euros pour assurer l'encadrement prévu, mais il pense qu'elle peut avoir un impact important, même si les entreprises signataires s'engagent sur une base volontaire. En effet, s'il y a une bonne communication, une bonne sensibilisation, beaucoup d'entreprises sont prêtes à s'engager dans cette voie-là.

M. le Ministre évoque deux mesures complémentaires.

La première concerne la filière industrielle pour le recyclage des plastiques, pour laquelle il travaille en transversalité avec son collègue, M. Di Antonio, sur l'appel à projets lancé la veille, afin d'être dans des délais tenables pour la sélection des projets. Un appel à manifestation d'intérêt d'envergure a été lancé dans le cadre du Plan wallon d'investissements, pour un montant total de 60 millions d'euros, 30 millions d'euros à charge du Ministre Di Antonio et 30 millions d'euros sur le budget de l'économie.

La deuxième concerne le recrutement d'un profil du centre de compétences environnement au niveau du FOREM pour dresser une liste de formations dans des métiers techniques nécessaires en économie circulaire et pour mettre en place de nouvelles formations liées à l'économie circulaire.

M. le Ministre conclut son intervention en soulignant que ce rapport, peu importe ce qui se passera le 26 mai prochain, doit servir de base de travail ou en tout cas d'inspiration à la future Déclaration de politique régionale. Il est convaincu que les futurs négociateurs, quels qu'ils soient, s'inspireront de ce travail à l'avenir.

**M. Henry** tient à remercier M. le Ministre pour ses mots de félicitation et pour ses explications sur les initiatives du Gouvernement en cours. Sa conclusion était de dire que le rapport introductif est en tout cas une source d'inspiration dans le cadre de l'élaboration d'un futur programme du Gouvernement. Il fait sienne cette conclusion et il espère que les différents négociateurs y seront attentifs. De cette manière, il y a évidemment un intérêt d'avoir un consensus entre les groupes.

Il n'imaginait pas, lorsqu'il a proposé ce sujet il y a une année environ, qu'il serait parvenu à ce niveau de consensus avec ses quatre collègues rapporteurs. Ce consensus s'est fait naturellement. Les parlementaires ont construit le rapport avec de multiples apports, des rencontres sur le terrain, un certain nombre de lectures, beaucoup de collaborateurs les ont aidés. Il y a eu de temps en temps quelques points de discussion, mais assez peu, alors que la vision sur le long terme est quand même très ambitieuse et est assez éloignée de la réalité actuelle.

Cela traduit la conscience relativement générale qu'un changement est nécessaire, de même que cela traduit les directives européennes, l'accord de Paris ainsi qu'une série d'engagements des gouvernements et des parlements.

Il a été surpris d'arriver à ce niveau de consensus parce que les recommandations vont quand même assez loin, mais il pense que c'est relativement logique. L'enjeu des négociations dans les prochains mois sera de faire en sorte que l'implémentation à court terme de ces recommandations ait le même niveau d'ambition que le consensus sur la vision de long terme.

En ce qui concerne la proposition de désigner un ministre coordinateur de la stratégie de l'économie circulaire, M. Henry indique qu'il existe un vrai besoin de transversalité. Cela reflète en fait une évolution un peu plus générale des fonctionnements gouvernementaux. Dans l'état actuel des stratégies de la Région, il s'avère que de nombreux plans transversaux sont déjà en place : le Plan développement durable, la stratégie numérique, la vision FAST ou le Plan déchets-ressources.

Cela a donc un sens d'aller de plus en plus vers des plans transversaux parce que les compétences se touchent. Il est nécessaire d'avoir une personne ou une structure responsable par rapport à des objectifs fixés, par rapport à des indicateurs qui peuvent suivre ces objectifs d'année en année. Cela dépasse d'ailleurs les compétences strictement régionales.

M. Henry avoue ne pas avoir insisté dans la présentation sur un élément, qui a été mis en évidence lors des visites d'entreprises, à savoir la complexité dans laquelle celles-ci se retrouvent, que ce soit pour l'aspect strictement « réglementation », l'aspect « exportation de déchets » ou l'aspect « transport de déchets ».

Il se réfère à la visite de l'entreprise Hydrometal, qui est devenue un leader mondial dans certains créneaux de purification des métaux. Les responsables de cette entreprise ont clairement indiqué que s'ils devaient créer leur entreprise aujourd'hui, ce ne serait pas possible, parce que le temps qui serait nécessaire pour obtenir les autorisations administratives et mettre en place les processus de qualité rendrait le projet infaisable sur le plan économique. M. Henry considère que tels propos sont très interpellants. Cela renvoie à un souci de simplification.

Il relève une autre dimension importante, reprise dans les conclusions du rapport : la question de l'économie de la fonctionnalité. Cela sous-entend que si l'on veut aller vers une économie de plus en plus circulaire, il faut réduire les achats d'outillages, de biens et d'objets dans un certain nombre de secteurs de l'économie.

Cela revient à remettre fortement en question la manière dont fonctionnent les entreprises, même si certains secteurs se fondent déjà sur l'économie de la fonctionnalité.

M. Henry constate enfin que M. le Ministre a aussi insisté sur la question du réseautage. En vue d'arriver à avancées concrètes, il convient d'examiner très précisément chaque type de produits, de sous-produits et toutes les utilisations possibles. Des recherches s'imposent pour certaines utilisations, certains tris de matériaux ou certaines purifications de matières afin qu'elles soient réutilisables dans d'autres secteurs. Ce travail doit être mené de manière très fine dans chaque type de processus et de matériaux.

Il importe d'abord qu'il y ait un offrant et un demandeur pour chaque gisement de produits ou de matières concernés. Il convient de travailler à la fois sur l'offre et sur la demande.

Lors des différentes discussions menées par les auteurs du rapport, ceux-ci ont aussi remarqué que l'on se situe à des niveaux parfois très différents. On parle souvent d'entreprises très pointues et de recherches technologiques de très haut niveau, pour ne citer que Reverse Metallurgy, et d'autres entreprises de type industriel et technologique. Toutefois, la question de la consommation, des emballages, des habitudes des consommateurs et de la population dans son ensemble constituent d'autres facteurs très différents de la recherche technologique pointue. Ils ont aussi un impact majeur sur le caractère circulaire de l'économie.

Il existe donc une multitude de leviers d'action de nature parfois très différente.

**Mme Simonet** remercie aussi M. le Ministre pour les propos élogieux qu'il a tenus sur le travail du groupe de parlementaires et sur l'intérêt qu'il a marqué à l'égard de ce rapport.

Au travers de son exposé, elle est particulièrement heureuse de l'intérêt qu'il porte à l'égard de cette nouvelle façon d'organiser les entreprises et l'économie.

Il a souligné toute une série d'éléments qui ont retenu son attention à la lecture du rapport, tout en rappelant que l'on ne parlait pas de rien, et puis en nous tenant au fait aussi des dernières évolutions.

Elle retient de son exposé que des efforts de sensibilisation seront déjà entrepris en mars prochain et que le programme *Green Deal* sera lancé.

Il est aussi prévu une unité de recyclage des plastiques. Mme Simonet pense que la population est sensible à la réduction de la quantité de plastiques utilisés. Elle estime que ce large appel à budget partagé avec le ministre de l'Environnement va permettre de lancer de tels projets en Région wallonne et de continuer à nourrir le travail et les possibilités d'économie circulaire.

Elle tient à souligner tout le plaisir qu'elle a eu à travailler avec ses collègues et à assister à ces différentes rencontres dans le domaine de l'économie circulaire. Elle y voit aussi une très belle opportunité de réconcilier le climat, l'environnement, la planète, avec l'entreprise, l'entrepreneuriat, le bien-être des citoyens et, enfin, l'emploi, tant qualifié que moins qualifié, puisque la filière des déchets doit désormais être considérée comme une ressource produite en Wallonie et qu'il faut traiter sur place.

Elle considère que les emplois seront donc générés en Wallonie, ce qui est aussi un élément porteur d'espoir. Il s'agira de consommer différemment et c'est l'occasion de dire aux jeunes, qui manifestent aujourd'hui pour le climat, que s'ils veulent s'engager à sauver la planète, ils peuvent s'engager dans des métiers techniques, qui présentent des opportunités.

Enfin, Mme Simonet constate que les résolutions ne sont pas minces, mais elles sont ambitieuses. Après les élections de mai prochain, il conviendra de faire des choix et les différentes recommandations formulées ne pourront pas s'être mises en oeuvre immédiatement. Il faudra établir un phasage, même si les recommandations sont conçues pour être des idées, des guides, des balises.

**M. Evrard** s'associe aux remerciements de ses collègues par rapport aux explications fournies par M. le Ministre.

Il relève que M. le Ministre adhère aussi aux principes qui sont énoncés, à la dynamique de l'économie circulaire, à la manière dont on veut voir évoluer la société de demain.

Il estime qu'on n'a pas beaucoup le choix si l'on veut continuer à développer la Région wallonne.

Il faudra arrêter la manière et les méthodes à mettre en oeuvre pour arriver aux résultats évoqués à travers les recommandations. Le prochain gouvernement sera amené à débattre de la méthode retenue pour parvenir au mieux au résultat escompté. Cela passera par un équilibre subtil entre la contrainte fiscale et la mise en place de dispositifs d'accompagnement des acteurs actifs dans le secteur de l'économie circulaire.

M. Evrard se réfère à une phrase formulée par un chef d'entreprise, qui déplorait que les politiques se réfugient singulièrement derrière le sacro-saint principe de précaution, qui anime toutes les initiatives et qui, à un certain moment, tue tout. Il suggérait une remise en question de ce principe, car il faut certes être prudent à bien des égards, mais il ne faut pas que cette prudence soit synonyme de frein, notamment dans des domaines aussi importants que celui de l'économie circulaire.

**Mme Morreale** remercie M. le Ministre pour l'éclairage qu'il a donné et pour les remerciements qu'il a adressés à la fois à celui qui a eu l'initiative de proposer ce rapport et à ceux qui s'y sont associés pour essayer de parvenir à un travail de co-construction.

Elle a aussi apprécié la manière dont le travail a pu s'organiser et la non-ingérence du cabinet du Ministre. L'oratrice tient à souligner que le travail s'est passé dans une grande sérénité et les cinq parlementaires à la cause n'ont pas senti de pression ou de volonté de venir intégrer des éléments du Gouvernement dans ce rapport. Le rapport a été purement parlementaire.

Elle considère qu'il est nécessaire de changer de paradigme si l'on veut mettre un terme aux modes actuels de production et de consommation qui épuisent les ressources naturelles. Il convient de prendre des mesures courageuses et des mesures de rupture.

Elle se félicite que l'ensemble des parlementaires qui ont contribué à la rédaction du rapport l'ont fait avec cœur et conviction et qu'ils ont pu se nourrir des rencontres et des contacts, qui ont été enrichissants tant sur le plan intellectuel qu'idéologique avec M. Mossay, qui les a accompagnés.

Il appartient donc à chaque parlementaire d'utiliser ce travail comme une sorte de memorandum afin de convaincre les collègues de leur formation politique respective de l'utilité de pouvoir faire percoler ces intentions dans des actes, dans des programmes politiques et, le cas échéant, à pouvoir les traduire de manière réaliste dans un programme de gouvernement.

Pour sa part, Mme Morreale se focalise sur les aspects sociaux de l'économie circulaire, sur le développement de l'emploi, notamment avec des travailleurs très peu qualifiés. Il convient en effet de développer ce type d'emploi dans le cadre de la reconversion de l'économie wallonne.

Elle considère qu'il faudra fixer des curseurs en matière de régulation. De même, des décisions courageuses s'imposent dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Cela relève de la fiscalité, qui peut être régionale mais aussi fédérale.

Comment fait-on concrètement pour inciter les entreprises à inclure dans leur rentabilité le recours à des produits recyclés pour pouvoir intégrer la filière de l'économie circulaire ?

Mme Morreale estime que des incitants doivent pouvoir être envisagés tant pour les entreprises que pour les particuliers.

Elle évoque aussi la question de la réparabilité des biens à la qualité de l'emploi et de la vie des personnes les plus fragiles.

L'oratrice annonce qu'elle portera et défendra la proposition de résolution en la matière qui sera déposée prochainement.

**M. Puget** pose la question suivante : le secteur de l'économie circulaire représente-t-il un nouvel eldorado ?

Aujourd'hui, il n'a pas encore la réponse à cette question, mais il constate que l'opportunité se présente de développer une filière en Wallonie, ce dont sont conscients aussi bien les parlementaires qui ont contribué au rapport que M. le Ministre, qui a déjà initié certaines actions qui vont dans ce sens.

M. Puget pense que les parlementaires sont tous sur la même longueur d'onde. Il regrette que ce ne soit pas comme cela pour chaque dossier en politique.

Il met aussi en exergue le fait que cette nouvelle économie créera des emplois non délocalisables. Il s'agit aussi d'une bonne opportunité pour installer cette filière en Wallonie et pour être des pionniers en la matière.

De nouvelles normes européennes doivent se mettre en place et la Wallonie peut être un exemple en la matière. Elle peut vraiment participer à l'installation de cette nouvelle économie circulaire.

M. Puget aurait souhaité que l'on parle un peu plus d'agriculture. Il signale que les agriculteurs ont été les premiers à recourir à l'économie circulaire, ne fût-ce que par l'utilisation d'engrais naturels sur leurs champs ou le recyclage de chaume pour épandre de l'engrais.

Il signale le coût de la main-d'œuvre est aujourd'hui estimé à neuf fois celui de la main-d'œuvre utilisée pour un produit neuf non recyclé. Un travail énorme s'impose donc pour pouvoir faire participer les entreprises au circuit court. Les entreprises actives dans l'économie circulaire pourraient remettre à l'emploi des personnes un peu moins qualifiées, mais qui peuvent à nouveau se sentir valorisées dans l'expansion économique de la Région wallonne et participer à une évolution sociétale très importante. M. Puget plaide donc avec ferveur pour que l'on aide ces entreprises participatives à se développer et à s'intégrer dans l'économie circulaire. Il estime que le coût de main-d'œuvre diminuera à la longue.

**M. le Ministre** formule trois petites remarques par rapport à son propos initial.

Il s'associe pleinement à Mme Simonet pour dire que l'enjeu de l'économie circulaire consiste à réconcilier toute une série de thématiques avec le monde de l'entreprise, le climat, l'environnement, le social, l'emploi.

Il tient à insister sur l'importance de l'innovation et de la recherche dans cette matière..

Il considère que le rapport introductif sur l'économie circulaire est très ambitieux. Il s'agit à présent de prioriser toute une série de mesures concrètes dans la stratégie à définir.

M. le Ministre tient à remercier Mme Morreale qui a mis en évidence la non-ingérence de son cabinet dans le cadre de l'élaboration du rapport. Il a toujours dit que son cabinet était à disposition et il n'est intervenu à aucun moment pour que certaines recommandations ne figurent pas dans le rapport, par respect pour le travail des parlementaires.

### III. SYNTHÈSE DES TRAVAUX

L'économie circulaire, consistant à mettre en œuvre des processus industriels et organisationnels visant à minimiser la quantité de ressources et à utiliser les matières le plus longtemps possible, implique une révision de notre manière d'organiser l'économie, la production de biens et services et leur utilisation.

L'économie circulaire existe déjà en Wallonie. Elle est organisée par filières et développée principalement au niveau industriel en termes de collecte et de recyclage, et au niveau de l'économie sociale en termes de réparation, et de réutilisation. Il existe aussi un nombre croissant d'initiatives, d'accompagnements, de projets et d'offres en économie de la fonctionnalité et en éco-conception. Le Plan wallon des Déchets-Ressources, adopté le 22 mars 2018 par le Gouvernement wallon et validé le 23 mai 2018 par le Parlement wallon, vise notamment à permettre l'atteinte des objectifs en termes de recyclage de la directive (UE) 2018/851 du 30 mai 2018 modifiant la directive 2008/98/CE relative aux déchets, en introduisant des actions concrètes pour développer l'économie circulaire. Le potentiel de développement et de mise en œuvre de cette économie reste toutefois considérable.

Le nouveau modèle économique circulaire est une quadruple opportunité :

- sociale : créer plus de 36 000 nouveaux emplois;
- environnementale : réduire de moitié les émissions de dioxyde de carbone, réduire de 30% la consommation des ressources primaires, et réduire le coût de traitement pour la collectivité des externalités provenant du modèle linéaire;
- économique : favoriser une croissance supplémentaire de +1,04% (points/an) et favoriser une réindustrialisation locale et durable;
- de gouvernance : développer une vision holistique pour gérer la complexité de notre société et favoriser une prospérité, relier et coordonner les multiples acteurs et initiatives pour amplifier la dynamique.

Le succès de cette nouvelle dynamique nécessite d'utiliser d'autres modes de pensée (en commençant par considérer l'ensemble des « déchets à éliminer » comme des « ressources disponibles pour créer ») et d'autres méthodologies de travail que ceux de l'économie linéaire.

Au-delà d'un changement de modèle, il s'agit d'un changement culturel favorisant plus de collaboration, de transparence (notamment au niveau des ressources disponibles et des procédés circulaires les plus aboutis) au sein des filières existantes, et entre celles-ci.

La mutualisation des ressources est indispensable en raison des masses critiques à atteindre pour créer un effet de levier circulaire.

L'échelle de Lansink constitue le cœur d'une politique résiliente d'économie circulaire, telle que définie par l'Union Européenne, en favorisant dans l'ordre la prévention, la réparabilité, la réutilisation, le partage, l'optimisation de l'usage, l'allongement de la durée de vie, et enfin

le recyclage des ressources. En parallèle, la co-production d'énergie peut être une conséquence d'une optimisation des flux de ressources en économie circulaire.

De nouvelles opportunités existent au sein des boucles de valeur de l'économie circulaire, sous-exploitées en Wallonie, pour l'ensemble des acteurs existants et pour de nouveaux acteurs, telles que :

- l'éco-design, favorisant l'anticipation et la modélisation des vies successives des produits et leur réparabilité, pouvant se développer notamment grâce aux prouesses et innovations technologiques wallonnes, structurés dans les pôles de compétitivité;
- l'économie de la fonctionnalité, maximisant l'utilisation et la durée de vie des biens notamment par le partage de ceux-ci, en associant producteurs d'objets et fournisseurs de services;
- la réparation, la réutilisation et le « remanufacturing », en facilitant la collecte et l'accès préservant la qualité et quantité des ressources, afin de les remettre à neuf, les améliorer, voire réutiliser plusieurs de leurs éléments pour recomposer de nouveaux objets;
- l'amélioration de la valorisation des filières de recyclage, en visant la performance économique, écologique et sociale la plus élevée pour les recyclats, notamment en renforçant les procédés allant jusqu'à la production de nouveaux biens composés principalement de matières primaires issus des filières du recyclage.

La volonté de développer des ambitions en économie circulaire pour la Wallonie nécessite que toutes les compétences ministérielles soient mobilisées et qu'un Ministre soit compétent pour la coordination transversale de l'économie circulaire.

Un autre enjeu majeur est la stimulation de la demande en produits issus de l'économie circulaire pour trois raisons :

1. plusieurs initiatives circulaires ont été mises à l'arrêt en raison de la trop faible demande ou d'une perception erronée de la qualité des offres circulaires existantes;
2. la transformation légale de déchets en « sous-produits » ou par la fin du statut de déchet;
3. l'anticipation des demandes, notamment via l'annonce de futurs appels d'offres publiques permettra de stimuler le développement de nouvelles offres circulaires et/ou l'accélération de l'économie de la fonctionnalité par la mutualisation d'objets ou d'actifs.

Des mesures détaillées, complémentaires et renforçant notamment les mesures adoptées dans le cadre du Plan Wallon des Déchets-Ressources de mai 2018, sont proposées dans cette résolution pour structurer l'émergence d'une économie plus circulaire et résiliente en Wallonie. Il s'agit d'un travail de synthèse réunissant l'avis d'une centaine d'experts et d'acteurs de l'économie circulaire. Ces recommandations s'adressent au gouvernement wallon dans son ensemble, les mesures proposées concernent

plusieurs compétences différentes, et certaines mesures sont transversales.

Ces mesures peuvent être regroupées selon 5 grands axes :

### **Axe 1 : Inspirer, sensibiliser, coordonner, faciliter, identifier, former, impliquer**

- Déterminer les indicateurs de réussite de l'économie circulaire en Wallonie;
- Montrer les exemples et succès des pratiques en économie circulaire pour motiver un nombre croissant de nouveaux acteurs à s'impliquer dans l'économie circulaire;
- Sensibiliser l'ensemble des citoyens et professionnels associatifs, privés et publics. La directive européenne de mai 2018 ciblant notamment l'interdiction de certains produits contenant du plastique est une opportunité pour sensibiliser un nombre important de citoyens et d'entreprises, en raison de la future disparition de ces produits « d'usage courant »;
- Stimuler et identifier les opportunités en économie circulaire en renforçant l'accompagnement des chef(fe)s d'entreprises dans ce processus de transition;

La coordination et la facilitation agile de plateformes des acteurs de l'économie circulaire sont essentielles pour :

- augmenter la mutualisation entre les pionniers de l'économie circulaire, et réduire les « tensions économiques » entre les nouveaux acteurs favorisant la valeur d'usage (économie de la fonctionnalité, éco-design) et ceux privilégiant la valeur de recyclage depuis de nombreuses années;
- renforcer et développer les mesures nécessaires à cet effet;
- échanger sur les meilleures pratiques, et les ressources disponibles au sein des filières et entre les filières;
- faire émerger de nouvelles alliances, et de nouveaux acteurs;
- créer un nouveau paradigme pour réunir les acteurs de l'économie circulaire et augmenter les initiatives dans les boucles de valeurs circulaires sous-exploitées, et à haut potentiel économique, social et environnemental.

Cet axe nécessite notamment le renforcement de la thématique circulaire au sein des fédérations sectorielles, et la création de plateformes inter-sectorielles, inter-ministérielle et inter-régionale, et la mise en place d'une dynamique de rencontre réunissant l'ensemble des acteurs privés, associatifs et institutionnels actuels en économie circulaire. Un répertoire réunissant l'ensemble de ces acteurs serait à créer en parallèle.

L'implication de ces acteurs devrait se concrétiser dans la cocréation de Greendeals engageant ceux-ci dans la mise en oeuvre d'actions concrètes, précises, mesurables et atteignables selon un calendrier.

La formation des métiers « opérationnels » aux techniques (notamment de valorisation) de l'économie circulaire est un pôle de connaissances à développer pour l'ensemble des métiers actifs sur la chaîne de valeur des ressources, afin de maximiser l'utilisation de celles-ci par

une plus grande performance dans les actions d'identification, de collecte, de tri, de préservation, de réparation et de valorisation.

### **Axe 2 : Renforcer la demande institutionnelle en offre circulaire existante et naissante.**

Les pouvoirs publics peuvent jouer un rôle de tremplin par l'exemplarité de leurs politiques d'achats, tant en raison du poids économique (7% du PIB wallon), du volume potentiel acheté, qu'en raison de leur stabilité, et de leur prévisibilité. Ils permettront de développer les filières existantes et de nouvelles filières. Il s'agit donc d'un premier palier indispensable pour générer de nouvelles activités en économie circulaire.

Par ailleurs, en plus d'être considéré comme un moyen de doper la croissance, il s'agirait aussi d'un des moyens les plus efficaces dans le paquet des mesures climatiques, si ces investissements publics se réalisent notamment selon le modèle de l'économie de la fonctionnalité.

Il s'agira de favoriser, dans les appels d'offre public, la valeur intégrale d'usage pendant toute la durée de vie des offres proposées. Il est fort probable que l'économie de la fonctionnalité sera l'atout indispensable de cette nouvelle politique d'achat, et ceci pour trois raisons :

1. l'achat de fonctions et de services permettra de remplacer l'achat de produits, avec les coûts de gestion et de maintien qu'ils impliquent;
2. la variabilisation des coûts permettra de mieux supporter le passage d'achat d'offres linéaires à des offres circulaires;
3. la définition de niveaux de « performances », notamment en terme d'efficacité énergétique et fonctionnelle, permettra aux pouvoirs publics de garantir le service à la collectivité, en restant dans une enveloppe budgétaire sans surcoût, en imputant une partie ou la totalité de l'obligation de « performances » (notamment en termes de niveaux de qualités, de disponibilité de services) aux fournisseurs de solutions circulaires, tout en leur garantissant un contrat sur une longue durée.

Une des pistes consisterait dans un premier temps, à concentrer les moyens publics dans un domaine pilote: la construction et la rénovation circulaire des infrastructures gérées par les pouvoirs publics. La construction est le secteur qui dispose de ressources (40% des déchets), d'exemples inspirants et de pratiques circulaires croissantes (dont un guide élaboré avec les acteurs et les institutions).

Les activités de ce secteur sont peu délocalisables, génératrices d'emplois (qualifiés ou non) et représentent des budgets importants. Ce soutien pourrait se concrétiser au travers d'un Greendeal « construction et rénovation d'infrastructures publiques ». Pour maximiser ses effets pour l'emploi et l'économie locale, il doit être accompagné d'une stratégie avancée en matière de lutte contre le dumping social.

Les mesures envisagées pourraient être renforcées, en développant une vision systémique intégrant les externalités des achats publics. Il s'agit de compenser l'éventuel coût supplémentaire « à court terme » pour certains pro-

duits circulaires, par la réduction des coûts de traitement, à « moyen (ou long) terme » des externalités et nuisances engendrées par des produits issus de filières linéaires. A l'heure actuelle, ces externalités sont souvent à charge des pouvoirs publics.

Il s'agit aussi de favoriser les produits, loués ou achetés, issus prioritairement de la réutilisation, et ensuite des biens produits intégralement ou partiellement (en fonction des matières) issus des filières de recyclage.

Ces mesures impliquent l'écriture de nouveaux cahiers de charge, l'information, la formation et le support technique de l'ensemble des acheteurs des institutions publiques régionales, provinciales, et communales. Des critères d'évaluation des coûts sur l'ensemble du cycle de vie ou tenant compte des coûts liés aux externalités environnementales sont permis par l'article 82 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics. Par une meilleure formation et sensibilisation des agents, ces possibilités pourraient être davantage exploitées.

### **Axe 3 : Améliorer la valeur ajoutée des filières existantes, innover et amplifier l'offre de produits et services**

L'ouverture de ressourceries pour l'ensemble des intercommunales (soit le double par rapport à la situation actuelle) permettrait : d'augmenter l'accès à un gisement qualitatif et quantitatif pour les acteurs de l'économie sociale, de créer de nouveaux emplois directs et indirects, et d'atteindre les objectifs pour 2025 déterminés dans le nouveau cadre légal Européen entré en vigueur le 30 mai 2018. Préalablement, il est essentiel de sensibiliser les consommateurs à l'achat de produits réparés issus de ressourceries, afin de créer un véritable marché durable à long terme. Cela devrait permettre aux ressourceries actuelles de devenir autonomes financièrement, et aux entreprises classiques de pouvoir elles aussi trouver des opportunités dans ces filières, en collaboration avec l'économie sociale.

La recherche en valorisation économiquement et environnementalement plus performante pour les ressources déjà exploitées actuellement.

Le soutien aux initiatives favorisant la transformation et la production de nouveaux produits réalisés majoritairement à partir de recyclats pour favoriser une industrie du recyclage à haute valeur ajoutée. Le Plan wallon d'Investissements prévoit ainsi des montants importants en partenariat avec le secteur privé pour le développement et le soutien d'une filière de valorisation dans le domaine du plastique. Il faut poursuivre les initiatives en ce sens.

Renforcer la Responsabilité des Producteurs : les priorités en matière d'obligations de reprise doivent être davantage axées sur l'utilisation des matériaux recyclés et l'introduction des produits recyclables sur le marché. Il convient par ailleurs de renforcer la circularité des objets dont les fins de vie sont problématiques pour l'environne-

ment (ex: matelas ou ameublement) et pour lesquels des solutions sont peu développées par les acteurs actuels de l'économie circulaire.

Un accès facilité à des lieux (temporaires) d'innovation en économie circulaire, encadré par un guichet et un permis unique pour des expérimentations favoriserait l'émergence de nouvelles filières circulaires.

### **Axe 4 : Encourager une gestion responsable et un partage des ressources, une consommation citoyenne et professionnelle circulaires**

Les entreprises peuvent augmenter leurs impacts circulaires en définissant une politique plus ambitieuse en terme d'achats de produits issus de l'économie circulaire, en priorité des biens partagés, des produits réparés ou remis à l'emploi, et ensuite des produits composés de matériaux recyclés et des produits recyclables.

Les incitants fiscaux à la destruction de produits non-vendus devraient être modifiés et à terme disparaître pour tendre vers une fiscalité plus circulaire.

L'évolution des règles d'amortissement des actifs, surtout en fin de vie fiscale, devrait encourager au partage de ceux-ci ou au transfert vers les acteurs favorisant la préparation au réemploi.

Le partage des actifs entre entreprises permettrait également d'optimiser l'utilisation des biens et donc de réduire l'immobilisation de ressources.

Ces pratiques entre professionnels peuvent aussi se décliner entre les citoyens, voire au sein de collectifs et de communs, en favorisant une consommation plus collaborative des ressources.

Une fiscalité plus circulaire, différenciant les biens réparables, les biens issus de la réparation, les biens composés d'ingrédients recyclés, les biens recyclables, des biens non-réparables, et/ou non-recyclages et/ou non-recyclés permettrait d'amplifier l'économie circulaire.

L'instauration d'un label circulaire permettra aussi de faciliter la lisibilité des offres pour les consommateurs.

### **Axe 5 : Restreindre les offres incompatibles avec les principes de l'économie circulaire**

La conception, la production et la commercialisation de produits peu ou pas recyclables, et à terme les produits non-réparables devraient être découragées, voire interdites pour créer les conditions d'une économie entièrement circulaire et permettre aux entreprises wallonnes d'être pionnières dans ce domaine, et d'anticiper de futures normes européennes plus contraignantes.

Les auteurs du rapport introductif envisagent de déposer une proposition de résolution relative à l'économie circulaire qui reprendrait l'ensemble de ces mesures.

## IV. RAPPORT

À l'unanimité des membres, il a été décidé de faire confiance au Président et aux Rapporteurs pour l'élaboration du rapport.

Les Rapporteurs,

P. HENRY

M.-D. SIMONET

Y. EVRARD

C. MORREALE

A.-P. PUGET

Le Président,

P. DODRIMONT